

Taux de remboursement de soins médicaux au 01/01/2016

Médecin Traitant	70%
Honoraires Médicaux prescrit par le médecin traitant	70%
Honoraires Médicaux NON prescrit par le médecin traitant	30%
Analyses Médicales	60%
Soins et Hospitalisation affection Longue durée	100%
Hospitalisation -30j	80%
Hospitalisation à partir du 31 ^{ème} jour	100%

Des franchises (maximum de 50 € par an) sont déduites du montant de vos remboursements :

- 1 euro par acte ou consultation d'un médecin et pour tout acte biologie médicale
- 0,50 € par boîte de médicament et par acte paramédical
- 2 € sur chaque transport
- 18€ sur les actes importants (supérieur à 60 ou 120€ sauf prothèse dentaire)